

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 02.10.2026

Visible par le public jusqu'au: 02.10.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000024137

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation de construire - Construction de 2 x 2 villas mitoyennes en résidence principale avec une PAC extérieure, aménagement d'un accès avec places de parc et couverts à véhicules, Nendaz

Titre du projet de construction

Construction de 2 x 2 villas mitoyennes en résidence principale avec une PAC extérieure,
aménagement d'un accès avec places de parc et couverts à véhicules

Numéro pour consultation eConstruction

7aceb96d

Requérant(e)

BAT SA

Auteur(e) de plans

Yves Jacquério

Auteur(e) de plans - Entreprise

g.pro architecture sa

Parcelle

20129 du plan 171 MC au lieu-dit Aproz

Coordonnées

2'590'553 1'117'033

Propriétaire

BAT SA

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H30

Dérogation(s)

Distance à la forêt / art. 111, art. 112 et art. 115 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h).

Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO).

L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 LC et suivants concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 02.11.2026